

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

----- Commune de Bastia

Demande d'enregistrement présentée par la « Blanchisserie RONCAGLIA », pour le site qu'elle exploite au lieu-dit « Erbajolo », commune de Bastia

NATURE DE L'INSTALLATION : Blanchisserie spécialisée dans le traitement du linge pour les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et de la santé en Corse. Ce projet relève de la rubrique 2340-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

PÉRIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ÊTRE CONSULTÉ :

Du mercredi 15 avril 2026 au mardi 12 mai 2026 inclus.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairies de Bastia (avenue Pierre Giudicelli, BP 410, 20 410 Bastia cedex) et Furiani (rue du 5 mai 1992, 20 600 Furiani).

JOURS ET HEURES OÙ LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER :

Mairie de Bastia : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Mairie de Furiani : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Aux jours et heures indiqués ci-dessus, le public pourra formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairies de Bastia et Furiani.

Les observations relatives à cette demande pourront aussi être adressées à la direction départementale des territoires, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60 008, 20 411 Bastia cedex 9, ou par voie électronique (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la « Blanchisserie RONCAGLIA », ZAE d'Erbajolo, chemin d'Agliani, 20 600 Bastia (tél. : 04 95 33 55 24).

La décision qui interviendra à l'issue de la consultation sera soit un enregistrement, assorti éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre en charge des installations classées, soit un refus. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, cette décision.

Le présent avis et l'ensemble du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Consultations-publiques>).